

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt trois
En exercice : 11	le 7 mars 2023
Présents : 10	le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 10	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 10	sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0	
Abstention : 0	Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/03/2023

**En exercice :** Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

**Présents :** Mesdames Corinne DESHAYES, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX

**Absents excusés :** François KLERE procuration à Denis JAECK, Roland PIDOUX procuration à Isabelle MONTETAGAUD, Emmanuelle LEROYER, Christelle LEZOURET

**Absents non excusés :** Juliette LAEVENS.

Mme Isabelle Montétagaud a été élue secrétaire de séance

**Objet : Adhésion de la Commune de Bélaye au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI :**

Monsieur Jacques Baijot, Maire, expose aux membres, que la collectivité de Bélaye s'est rapproché(e) du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

**Où l'exposé de Monsieur Jacques Baijot, Maire et après en avoir délibéré, la collectivité de Bélaye décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- . d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- . de charger Monsieur Jacques Baijot, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- . de désigner Monsieur Jacques Baijot, Maire, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- . de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire  
Jacques BAIJOT



Certifié exécutoire  
Publié ou notifié